Image not found or type unknown

achat d'une paire de bottes qui est défectueuses au bout de 3 sem

Par **SANSAN89**, le **22/11/2008** à **15:58**

J'ai acheté une paire de bottes a ma fille le 28 octobre et elles sont déjà toute décousues quel est le délais d'échange ?

Par **psychollama**, le **22/11/2008** à **20:05**

Bonjour SANSAN,

Il varie selon les magasins. En général il est indiqué sur les tickets de caisse. Il varie entre 7 jours et 30 jours.

N'hésitez pas à retourner au magasin et à leur demander un geste commercial (mettez-y les formes, lorsque les magasins sont pleins, ils ne voudront pas d'une cliente mécontente devant une file qui attend pour payer).

D'un point de vue juridique, votre article semble être atteint d'un vice caché qui les rend défectueuses après un usage normal. Il me semble (à vérifier) que le délai d'action est de 2 ans à compter de la découverte du trouble.

Commencez par vérifier le délai d'échange, en cas de refus demandez un geste commercial (en parlant fort et devant du monde, mais en restant poli(e)), s'ils ne sont pas impressionnés évoquez la notion de vice caché. S'ils refusent toujours, envisagez l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. S'il n'y a toujours aucune réponse, vous pouvez passer par un avocat pour entamer une procédure contentieuse, dont l'issue est assez incertaine, et qui prendra en moyenne 6 mois.

Les gens qui pensent risquer un procès au moindre petit problème peuvent ici constater qu'il y a de très nombreuses étapes avant une procédure contentieuse.

J'espère vous avoir un peu plus renseigné. Bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés